

Le CSE - COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE

Nouveaux élus DP-CE : statut, rôle et missions

DURÉE :

- 3 Jours – 21h.

OBJECTIFS :

- Connaître le cadre juridique dans lequel s'organise la Délégation Unique du Personnel (DUP)
- Maîtriser l'articulation entre la fonction d'élu du CE et de Délégué du Personnel (DP).

PUBLIC :

- Membres d'une Délégation Unique du Personnel.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Réflexions de groupe et apports théoriques du formateur
- Travail d'échange avec les participants sous la forme de brainstorming
- Auto diagnostic du stagiaire : Bilan des points forts et repérage des points faibles.
- Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle
- Validation des acquis par des questionnaires, des tests d'évaluations, des mises en situation et des jeux pédagogiques.

Ackware
Centre de formation
Informatique - Développement Personnel - Santé



ACKWARE VOUS ACCOMPAGNE DANS TOUS VOS
PROJETS DE FORMATION ET VOUS APPORTE SON EXPERTISE
POUR VOTRE TOTALE SATISFACTION



PÉDAGOGIQUE

Le CSE - COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE

Nouveaux élus DP-CE : statut, rôle et missions

Membres du Comité d'Entreprise: statut, rôle et missions

Comment est organisé le CE?

- Elaborer un règlement intérieur
- Désigner le secrétaire et le trésorier
- Commissions formation, économique, logement... lesquelles mettre en place?
- Un local, pour quoi faire?

Exécuter son mandat de CE

- Combien d'heures de délégation? Quelle rémunération? Quel contrôle de l'employeur?
- Liberté de déplacement des élus : ce qu'il faut savoir
- Obligation de discrétion : peut-on tout répéter aux salariés?

Gérer ses budgets

- Budget de fonctionnement, budget des activités sociales et culturelles : quelles sont les obligations de l'employeur?
- Que faire de son budget de fonctionnement?
- Deux budgets, deux compatibilités?

Les réunions du CE avec l'employeur

- L'ordre du jour : les pièges à éviter
- Qui participe aux réunions : titulaire, suppléant, représentant syndical, représentants de la direction, invités?
- Déroulement d'une réunion : de l'ouverture des débats à la clôture de la séance
- Le procès-verbal : un monopole du secrétaire du CE?

Connaître les attributions économiques du CE

- Quels sont les pouvoirs du CE : information, consultation, négociation?
- Situation de l'emploi, formation, durée de travail... l'étendue du domaine de compétences
- Suivre la marche générale de l'entreprise
- Quid du droit d'alerte économique
- Se faire assister par des experts : expert-comptable, expert technique, expert libre
- Atelier : les cas de consultation du CE

PÉDAGOGIQUE

Délégués du personnel : statut, rôle et missions

Les DP, à quoi servent-ils?

- DP, CE, CHSCT, DUP, DS : qui fait quoi au juste?
- Quels sont les pouvoirs du DP : information, consultation, négociation?
- Quelle question posée par un salarié constitue une réclamation?
- Quid du droit d'alerte
- Leur rôle auprès de l'inspection du travail

Exécuter son mandat de DP

- Combien d'heures de délégation? Quelle rémunération? Quel contrôle de l'employeur?
- Liberté de déplacement des élus : ce qu'il faut savoir
- Obligation de discrétion : peut-on tout répéter aux salariés?
- Le registre des délégués : que faut-il y inscrire?

Se réunir avec l'employeur

- Qui participe aux réunions: titulaire, suppléant, représentant syndical, représentants de la direction, invités?
- Se réunir pourquoi : réunion mensuelle, d'urgence, restreinte?
- La direction doit-elle obligatoirement répondre aux questions?
- Les réponses de la direction sont-elles des engagements?

Communiquer avec les salariés

- Affichage, Internet, Intranet, messagerie électronique, tract, forum... leurs limites
- Permanence, questionnaire, sondage, enquête d'opinion, réunion du personnel... informer et écouter

La protection des délégués du personnel

- Protection des DP contre le licenciement
- Délit d'entrave : les contours
- Atelier : auto-évaluation par un quizz